



Syndicat
des

Enseignants de l'Unsa

Un syndicat de la maternelle au lycée

SE-UNSA

16 rue J.Chatel, BP41
97461 SAINT-DENIS CEDEX
Tel : 0262 20 08 13
E-mail: 974@se-unsa.org

2nd degré
Lettre Hebdo

Consultez régulièrement le [site du syndicat](#) : les circulaires rectoriales, les parutions importantes au BO et au JO , l'actualité juridique, l'actualité sur les retraites etc.....

7ème lettre-hebdo 2020-21 **Jeudi 24 septembre 2020** SE-UNSA 974

Bonjour,

Cette lettre est aussi disponible au format [PDF](#)
au **1/9/2020**: [grilles salaires temps complet](#) [temps partiel](#)
[Echelon/ Indice de traitement](#) [Heures Supplémentaires](#) [indemnités diverses](#)

Sommaire

- 1- Actualités
- 2- Calendriers
- 3- Au BO-JO?
- 4-Enquête sur la formation des personnels d'éducation du Cnesco
- 5-Le confinement a révélé le manque de "culture du numérique" dans l'Éducation nationale
- 6-Masques, cas contacts ... Le dernier avis du Haut Conseil de la santé publique
- 7-Lycée : une réforme de la voie technologique se prépare

1-Actualités

RETRAITES 2021 : parution de la circulaire rectoriale pour un départ en retraite en 2021 voir [ICI](#)

Questions/ Réponses à l'attention des employeurs et des agents publics : mise en oeuvre de la circulaire du Premier ministre du 1er septembre 2020 relative à la prise en compte dans la fonction publique de l'Etat de l'évolution de l'épidémie de Covid-19 *Mis à jour le 7 septembre 2020* [Téléchargement](#)

2-Calendriers

Suite à la réunion du CEN voici la dernière proposition rectoriale pour les 3 calendriers scolaires 2020 – 2023 : [visible ICI](#)

ATTENTION : seul le calendrier 2020-2021 est officiel (arrêté rectoral du 12 novembre 2019) les 2 autres calendriers restent des propositions

Calendriers scolaires 2017-2020 : [télécharger les calendriers](#)

3-Au BO-JO

BO n°36 du 24 septembre 2020 [lire l'intégralité du BO](#)

Enseignements primaire et secondaire

Baccalauréat général

Aménagements des épreuves pour les candidats sportifs de haut niveau, sportifs espoirs et sportifs collectifs nationaux qui suivent une scolarité aménagée - session 2021 Note de service du 11-9-2020 (NOR : MENE2024320N) [Consulter le texte](#)

Renforcement de l'éducation au développement durable

Agenda 2030 Circulaire du 24-9-2020 (NOR : MENE2025449C) [Consulter le texte](#)

4-Enquête sur la formation des personnels d'éducation du Cnesco*

Le Cnesco a mis en place, mi-juin, une enquête adressée aux personnels d'éducation portant sur la formation continue (parcours de formation, expériences de la formation continue, modalités d'accès à l'offre, à l'inscription, suivi, etc.) qui sera relancée à partir du 21 septembre.

Le Cnesco est un organisme indépendant qui travaille à la fois avec des chercheurs et les professionnels de l'éducation. Il prend les avis de chercheurs représentant toutes les disciplines des sciences de l'éducation lors des conférences de consensus afin d'établir des préconisations pour notre système scolaire.

Cette enquête s'inscrit dans la préparation de la prochaine conférence de comparaisons internationales (semaine du 16 au 20 novembre 2020), qui portera sur la formation continue et le développement professionnel des personnels d'éducation.

Participer à l'enquête, mais aussi diffuser l'information dans son école, dans son établissement, dans son réseau professionnel, c'est une façon de faire connaître le vécu des collègues et leurs attentes et d'enrichir les ressources du Cnesco qui seront produites et à partir desquelles seront construites des préconisations sur la formation continue.

Veuillez trouver ci-après le lien à suivre pour accéder au questionnaire, qui prendra une vingtaine de minutes : [ICI](#)

Enseignants du premier degré, directeurs et directrices d'école, enseignants du second degré et conseillers principaux d'éducation, personnels de direction, contribuez à l'enquête du Cnesco et relayez ces liens autour de vous !

Le SE-unesa encourage tous les personnels à apporter leur contribution à cette enquête indépendante des directions ministérielles.

**Centre national d'étude des systèmes scolaires*

5-Le confinement a révélé le manque de "culture du numérique" dans l'Éducation nationale

À l'issue de la période de confinement, "on a le sentiment que 30 années de numérique éducatif, avec des politiques parfois ambitieuses, n'ont pas réussi totalement à construire ou à ancrer une solide culture du numérique à l'école", estime Michel Reverchon-Billot, DG du Cned, à l'Assemblée nationale le 23 septembre 2020. Le DNE, Jean-Marc Merriaux, est revenu sur le problème de la fracture numérique et constate que les outils utilisés pour la continuité pédagogique n'ont pas été ceux destinés à "l'acquisition de nouvelles connaissances et compétences" mais "à la consolidation des acquis".

La crise sanitaire, et en particulier le confinement mis en place brutalement, s'est traduite non pas par "une accélération du numérique éducatif" mais plutôt par une simple "accélération de l'utilisation des outils de communication", analyse le directeur général du Cned Michel Reverchon-Billot, [auditionné le 23 septembre 2020](#) par la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale. Il y a bien eu une "fragilité" en termes d'innovation car "on n'a pas fait de l'enseignement à distance mais on a essayé de mettre à distance de l'enseignement en présence en renvoyant à la responsabilité personnelle de l'enseignant alors qu'il aurait fallu jouer collectif".

Le Cned s'est retrouvé au cœur du principe de continuité éducative voulu par le ministère pendant le confinement avec sa plateforme "Ma classe à la maison", consultée par 1,9 million de familles, 500 000 enseignants et qui a donné lieu à l'organisation de 11,5 millions de classes virtuelles. Malgré tout, déplore Michel Reverchon-Billot, "on a le sentiment que 30 années de numérique éducatif, avec des politiques parfois ambitieuses, n'ont pas réussi totalement à construire ou à ancrer une solide culture du numérique à l'école".

Établissements, enseignements ou territoires "augmentés"

Pour preuve, des "fragilités" ont été mises en évidence et en particulier sur les usages, avec "une maîtrise approximative d'outils même très simples par les communautés enseignantes". Il s'agit aussi des aspects d'"éthique" et de protection des données, "avec une inquiétude très forte par les communautés enseignantes aguerries" mais aussi des utilisations par d'autres de services marchands "sans mesurer le risque". Une autre "fragilité" concerne l'innovation avec "beaucoup de difficultés à penser un autre modèle que celui dominant d'un maître, une classe, une discipline". Cette période a été "très complexe pour les équipes de

direction qui ont eu du mal à penser des établissements sans murs" et une organisation temporelle avec "des emplois du temps qui devaient changer".

Aujourd'hui, et alors qu'il "n'a jamais été totalement associé aux politiques de l'État", le Cned peut proposer "plusieurs pistes pour avancer", souligne Michel Reverchon-Billot. Il pourrait par exemple être mobilisé sur l'enjeu d'"équité territoriale" pour "ouvrir les cartes de formation des établissements en apportant des enseignements qui n'existent pas en présence, comme les langues à faible diffusion" ou des spécialités. Cette idée d'un "établissement augmenté avec le Cned" est transposable au niveau des enseignements qui pourraient eux aussi être "augmentés, avec des systèmes numériques autour de la formation en langue vivante ou des pratiques de l'oral difficiles à mettre en œuvre avec 25 ou 30 élèves en classe".

Le Cned réfléchit aussi à un principe de "territoire augmenté" pour "offrir une formation à distance au plus près des territoires, notamment au service des populations en reconversion" en leur évitant de se déplacer.

Concernant la continuité éducative, un projet de "plateforme de remplacement d'enseignants" pour des courtes durées, de l'ordre de moins de 15 jours, se concrétise. Il a aussi été proposé au ministre de l'Éducation nationale de "créer une sorte de plateforme dormante activable à la demande" pour fournir en 24 heures à tous les élèves des contenus organisés sous forme de parcours. Ce service permettrait ainsi de "laisser quatre semaines aux acteurs locaux pour s'organiser" face à une obligation de confinement, pas forcément pour des raisons sanitaires mais par exemple en cas de catastrophe climatique comme des inondations.

Canopé "se renforce" sur la formation des enseignants

Au niveau du ministère, plusieurs grands axes de travail actuels sont liés aux constats faits durant le confinement, expose le DNE Jean-Marc Merriaux : "prévenir le décrochage et pas seulement accompagner les décrocheurs" ; soutenir le numérique dans le primaire où il a été "observé beaucoup de faiblesses" ; les enjeux autour des données. La période a montré l'étendue de la fracture numérique avec "plus de 500 000 élèves qui n'ont pas eu la possibilité de bénéficier d'une continuité pédagogique", mais aussi du défaut d'outils adaptés pour des élèves en situation de handicap et sans AVS à leurs côtés.

"On a vu aussi que les établissements où la coopération entre enseignants était la plus développée ont mieux réussi à répondre aux enjeux" posés, poursuit Jean-Marc Merriaux. À cet égard, le ministère réfléchit à des "communs numériques" pour proposer "des outils de collaboration à l'ensemble de la communauté éducative" afin de "permettre de travailler autrement". D'une manière générale, note-t-il, les outils numériques utilisés pendant le confinement ne permettaient pas "l'acquisition de nouvelles connaissances et compétences" en s'inscrivant dans un "processus pédagogique", mais ont servi plutôt à "la consolidation des acquis".

Évoquant la question de la formation des enseignants, il signale que Canopé "se renforce sur tous ces enjeux" et que l'opérateur pourra compter sur "un certain nombre de moyens pour porter des politiques publiques, et en particulier sur les e-Inspé".

6-Masques, cas contacts ... Le dernier avis du Haut Conseil de la santé publique

Le Haut Conseil de la santé publique publie, le 17 septembre 2020, de nouvelles recommandations sanitaires à suivre dans les écoles, dans le contexte de l'épidémie de Covid-19. Il recommande désormais de "ne pas considérer un adulte comme contact s'il porte un masque grand public ou un masque chirurgical au contact d'un enfant de moins de 11 ans détecté positif Covid-19 ne portant pas de masque". Les recommandations en termes de traçage des "cas contacts" sont aussi allégées. Un nouveau protocole sanitaire doit être publié dans les jours qui viennent.

Dans la foulée de la conférence de presse d'Olivier Véran annonçant un prochain assouplissement des règles sanitaires dans les établissements scolaires, le 17 septembre 2020, le Haut Conseil de la santé publique (HCSP) a publié un nouvel [avis](#) actualisant ses recommandations dans les établissements d'accueil de jeunes enfants et les écoles.

Celles-ci, qui vont également dans le sens d'un allègement des règles, devraient entraîner la publication d'un nouveau protocole sanitaire - ou *a minima* l'actualisation de celui en vigueur à ce jour - dans les heures ou les jours qui viennent. Une évolution qui va à l'encontre, notamment, des recommandations de certains médecins qui souhaitent un durcissement du protocole. Il y a deux jours, certaines règles (sur la durée de l'isolement ou le retour en classe) avaient déjà été allégées.

répondre aux inquiétudes sur la fermeture des classes

Ce nouvel avis du HCSP a pour objectif de "répondre aux inquiétudes légitimes que fait peser une fermeture importante des EAJE et classes, les répercussions au niveau sociétal d'une telle situation pouvant être majeures". Les derniers chiffres du MENJS faisaient état de 81 écoles et établissements scolaires et de plus de 2 100 classes fermées

Pour justifier cette tendance à alléger les règles sanitaires, le HCSP rappelle que les jeunes enfants sont peu porteurs, peu atteints par des symptômes graves et peu transmetteurs de la Covid-19. Si la plupart des études le démontrent, explique-t-il, il nuance néanmoins cette théorie, étant donné notamment que "la transmission documentée entre les enfants et le personnel dans les établissements d'enseignement est limitée parce que de nombreux pays ont fermé les écoles et que les enfants sont restés en grande partie à la maison pendant les périodes de transmission intense au sein de la communauté".

Fin de la polémique sur les masques ?

Le HCSP se prononce sur les masques, répondant à la polémique après que l'ARS de Bretagne a indiqué que les masques fournis par l'Éducation nationale seraient peu protecteurs. Les professeurs des écoles qui les portaient étaient alors automatiquement qualifiés de "cas contact" lorsqu'un de ses élèves était atteint par la Covid-19.

Le HCSP recommande désormais de "ne pas considérer un adulte encadrant comme contact s'il porte un masque grand public de catégorie 1 répondant aux spécifications de l'Afnor (comme ceux en tissus fournis à l'Éducation nationale) ou un masque à usage médical répondant à la norme EN 14683 (masque en papier) : 2019 au contact d'un enfant de moins de 11 ans détecté positif Covid-19 ne portant pas de masque". Ceci devrait limiter le nombre d'enseignants placés en isolement et donc le nombre de classes fermées. Le ministre de la Santé avait indiqué que "les enfants doivent aller à l'école et il n'y a pas lieu de renvoyer les élèves chez eux, voire de fermer des établissements entiers à la première alerte".

Globalement, le HCSP recommande le port systématique des masques en tissus car ils "sont lavables et réutilisables et garantissent un niveau de performance de filtration équivalent aux masques à usage médical".

Moins de contraintes sur le traçage des cas contacts

Les recommandations en termes de traçage des "cas contacts" ("contact-tracing") sont aussi allégées.

Jusqu'ici, les directeurs d'école devaient établir une liste des cas contacts dès qu'un personnel ou un élève était positif à la Covid-19, ces personnes devant alors rester chez elles en attendant que l'ARS fasse sa propre liste à partir de celle-ci. Les personnes de la liste de l'ARS devaient alors se faire tester.

Dans les écoles, le HCSP propose de n'établir ce traçage que si, dans le cas d'un adulte positif, il était en "interaction rapprochée/fréquence avec l'enfant" et si l'adulte ne portait pas de masque. Dans le cas des enfants, le traçage ne devrait être réalisé que lorsque "3 enfants de fratries différentes sont positifs Covid-19 dans la même classe".

Dans les collèges et lycées, ce traçage devra se faire, si les recommandations du HCSP sont suivies, uniquement si l'adulte positif au Covid-19 ne portait de masque, si un enfant positif au Covid-19 ne portait pas de masque ou si 3 élèves sont positifs.

Pourtant, des mesures renforcées "empêchent la progression" du virus

Bien que réduisant les contraintes, le HCSP reconnaît que "l'adhésion à des mesures de prévention renforcées et la détection et l'isolement rapides des cas et de leurs contacts ont jusqu'à présent réussi à empêcher la progression vers des épidémies plus importantes dans la plupart des situations".

Et de rappeler que des études ont "mis en évidence le potentiel de propagation dans les lycées fortement peuplés lorsque des mesures de précaution limitées (masques et éloignement physique) sont prises".

7-Lycée : une réforme de la voie technologique se prépare

Alors que la voie technologique est en proie à des difficultés, notamment en termes de recrutements d'élèves, un groupe de travail réunissant le MEN et les syndicats a planché, le 16 septembre 2020, sur des hypothèses afin de la faire évoluer. Trois ont été mises sur la table par le ministère : intégrer des enseignements technologiques dans le cursus général ; rapprocher voire fusionner des séries technologiques ; maintenir la voie technologique mais la définir plus clairement "dans un cursus de formation de 5 ans après la première". La réforme devrait être annoncée d'ici fin 2020.

Alors que la réforme du lycée général et technologique n'est pas encore totalement mise en œuvre, la voie technologique devrait subir une nouvelle évolution. Mercredi 16 septembre, ministère de l'Éducation nationale et syndicats se sont réunis, dans le cadre d'un groupe de travail spécifique piloté par Jean-Charles Ringard, afin de poursuivre des travaux engagés sur la voie technologique entamés il y a plusieurs mois, interrompus par la crise sanitaire.

L'heure est actuellement aux "pistes de réflexion" afin de faire évoluer cette voie technologique, que la réforme du LEGT et du baccalauréat "préserve" pourtant, selon le constat du ministère de l'Éducation nationale indiqué dans une note..

Trois hypothèses

Néanmoins, des problèmes de recrutement sont apparus l'an dernier *, année au cours de laquelle se mettait en place la réforme. Les tendances qui commencent à apparaître sur cette rentrée iraient dans le même sens,

même si elles restent à confirmer. Le ministère concède ainsi qu'il existe des "alertes et des questionnements quant au devenir de la voie technologique et à l'évolution de séries qui la composent".

Des effectifs en baisse

À la rentrée 2019, environ 293 000 lycéens étaient scolarisés dans la voie technologique en 1re et terminale. Le passage de la seconde GT vers la première technologique a diminué de 0,8 point à la rentrée 2019, en particulier dans la série STI2D *.

Dans ce que le MEN appelle le "processus de préservation", il évoque trois hypothèses. Elles ne sont pas neuves, est-il rappelé, puisqu'un rapport de l'Igen-IGAENR de novembre 2016 *, le rapport Mathiot de janvier 2018 * ou encore deux autres rapports de 2009 (Apparu,*, et Decoings, et 2015 (Brehier) les envisageaient.

Supprimer la voie technologique ?

La première hypothèse propose "d'ouvrir la voie générale au fait technologique". Il s'agit "d'intégrer les enseignements technologiques dans le cursus général de la seconde à la terminale, et notamment des enseignements technologiques de spécialités en 1re et terminale". Il pourrait donc s'agir, concrètement, de supprimer la voie technologique.

Deuxième hypothèse : rapprocher voire fusionner des séries technologiques. L'objectif serait "d'accroître la visibilité". Et le ministère de donner quelques exemples : STI2D avec STL, STD2A avec TMD. La réduction du nombre d'enseignements spécifiques en STMG est aussi évoquée.

Enfin, une troisième hypothèse propose de maintenir la voie technologique mais de la définir plus clairement "dans un cursus de formation de 5 ans après la première et par une réponse aux besoins des emplois futurs".

Cinq thématiques de travail

Le groupe de travail planche sur cinq thématiques de travail :

- "améliorer l'attractivité de la voie technologique et de ses enseignements et accentuer une orientation choisie vers la voie ou les enseignements technologiques" ;
- "mieux structurer et organiser l'offre de formation, les conditions d'affectation, et créer des conditions d'enseignement adaptées au public et aux disciplines concernées" ;
- donner des "inflexions dans les cursus voire les contenus d'enseignements technologiques et généraux, dans l'organisation de parcours et de passerelles, dans l'aménagement de l'examen du bac" et mieux accompagner les enseignants en termes RH et de formation ;
- "mieux accompagner les jeunes bacheliers technologiques vers une réussite en enseignement supérieur" ;
- faire en sorte que la voie technologique "réponde mieux aux besoins d'emplois futurs et aide les élèves à mieux s'insérer professionnellement, considérant aussi que la qualité de l'insertion contribuera à la valorisation de la voie".

Une prochaine réunion est prévue le 30 septembre au cours de laquelle le pilote du groupe de travail doit proposer des évolutions aux syndicats. Les propositions finales doivent être adressées à Jean-Michel Blanquer d'ici début novembre. L'objectif du ministre est d'arbitrer puis d'annoncer les évolutions d'ici la fin de l'année 2020 afin qu'elles puissent être mises en œuvre dès septembre 2021.